

► **Même si c'est évident, il faut rappeler que *la relation patient médecin est capitale*, comme pour toute la médecine d'ailleurs.**

Vous et votre médecin : règles de bonne conduite

L'infection à VIH a mis en lumière l'influence de la qualité de la relation au sein du couple que forment le médecin et son patient séropositif. Certes, personne ne peut plaire à tous le monde mais si votre médecin vous semble très distant et ne pas instaurer des relations de confiance, alors posez vous des questions. A l'inverse, vous devez respecter votre soignant. Si vous changez de praticien régulièrement ce n'est pas non plus une bonne chose et c'est peut-être vous qui avez un problème...

développez une bonne relation avec votre médecin et les autres soignants. Changer de médecin ou de centre de soins ne doit être envisagé qu'en dernier recours quand toute négociation a échoué. Dans votre centre de soins, les médecins ne sont pas les seules personnes en mesure de vous aider. Les infirmières sont une source excellente de support et de conseil concernant tous les aspects de votre traitement (y compris l'adhésion et les effets secondaires). Elles sont capables d'en référer à d'autres professionnels y compris les diététiciens, les pharmaciens, les psychologues et les travailleurs sociaux.

Vous avez vous-même, tout comme les personnes liées à vos soins, certains droits et responsabilités. Vous trouverez une liste des choses que vous pouvez faire, suivie des droits que vous avez en tant que patient.

Les choses que vous pouvez faire...

- Trouver un centre de soins qui vous convient et où vous vous sentez bien.
- Trouver un médecin avec lequel vous vous sentez à l'aise. Si en tant que femme vous voulez voir un médecin femme, cela ne devrait pas poser un problème.
- Faire une liste des points à discuter avec votre médecin et penser à la prendre avec vous en consultation.

► Aller voir le même docteur à chaque visite. Ceci est important car il est difficile de développer une bonne relation si à chaque consultation vous changez de médecin.

► S'organiser pour faire ses prises de sang au moins deux semaines avant la consultation de façon à avoir les résultats disponibles lorsque vous verrez le médecin.

► Prendre vos rendez-vous régulièrement et à l'avance.

► Arriver à l'heure aux rendez-vous et prévenir si vous avez un empêchement pour que votre rendez-vous serve à une autre personne.

► Traiter les personnes qui vous suivent avec le même respect que celui que vous voudriez que l'on vous témoigne.

► Bien écouter les conseils de santé qui vous sont donnés et les suivre.

► Demander à votre médecin de vous ré-expliquer les choses différemment si vous ne comprenez rien.

► Être honnête avec ceux qui vous aiment : parlez-leur de toute autre drogue que vous prenez qu'elle soit légale, illégale ou complémentaire.

► Être sincère par rapport à vos difficultés d'observance : si ceux qui s'occupent de vos soins ne savent pas que vous avez un problème d'adhésion, ils ne pourront pas vous aider.

Vos droits en tant que patient c'est...

► D'être reçu dans les 30 minutes qui suivent votre rendez-vous ou obtenir une explication.

► D'être informé des différentes options thérapeutiques avec leurs risques et bénéfices.

► D'être impliqué dans toutes les décisions qui concernent vos traitements et soins.

► D'être traité avec respect et discrétion.

► De savoir votre dossier médical en un endroit sûr et disponible pour le consulter quand vous le souhaitez.

► D'être libre de participer ou non à des études de recherche sans que cela affecte vos soins actuels ou futurs

► De pouvoir critiquer votre traitement sans que cela affecte vos traitements futurs et de voir la critique considérée.

► De chercher l'opinion d'un autre médecin adéquat et qualifié.

► De recevoir de votre centre médico-social ou hôpital une réponse à votre courrier sous quinzaine. (Bien entendu, si la relation est satisfaisante, il est inutile d'écrire une lettre...).

► De pouvoir changer de médecin ou de centre de soins sans que cela affecte vos soins futurs. Vous n'êtes pas obligé de justifier votre attitude. Une explication peut cependant aider à résoudre un malentendu.

► De voir expédier tous les résultats des vos tests ainsi que votre dossier complet à votre nouveau médecin lorsque vous en changez.

brèves5

Une enquête sur la spiritualité et le VIH.

Une sociologue du Groupe de Sociologie des Religions et de la Laïcité (GSRL), un laboratoire du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) réalise une étude de l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida (ANRS) à partir de témoignages (entretiens) de personnes touchées par le VIH-sida et s'inscrivant dans une démarche spirituelle. L'objectif de cette étude est de comprendre le parcours, l'histoire des personnes qui se trouvent dans cette situation (touchées par le VIH-sida et s'inscrivant dans une démarche spirituelle), et non de les juger. Les termes *démarche spirituelle* sont suffisamment vastes pour y inclure des personnes se trouvant dans une quête spirituelle intérieure et/ou celles qui se rendent dans un (ou des) lieu(x) de culte précis (église, temple, mosquée, synagogue, etc.). Les entretiens peuvent se dérouler au domicile de la personne, au bureau de l'enquêtrice (sur son lieu de travail dans le 17^e arrondissement de Paris) ou dans un autre lieu. L'anonymat de l'entretien est garanti (vos propos peuvent être cités mais en aucun cas votre nom ou votre prénom n'apparaîtra) ; l'objectif est de respecter la personne interviewée.

Si vous êtes concernés par cette étude, n'hésitez pas à lui téléphoner (dans la journée : 01 4025 1095) ou à lui laisser un message sur son répondeur. Vous pouvez aussi lui laisser vos coordonnées par e-mail : bebot@iresco.fr.